

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

SIEGE ET SECRETARIAT :  
9 rue Chaigneau CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE

ARRETE DU PRESIDENT PORTANT REINSCRIPTION POUR UNE QUATRIEME ANNEE SUR LA  
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 12 février 2019 pris par le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres portant ouverture des concours externe, interne, interne spécial et troisième voie d'animateur territorial,

Considérant le procès-verbal du jury d'admission du 6 février 2020,

Vu l'arrêté du 20 février 2020 pris par le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres portant inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial,

Vu l'arrêté du 18 février 2022 pris par le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres portant inscription pour une troisième année sur liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial,

## ARRETE

ARTICLE 1 : Sont réinscrits pour une quatrième année sur la liste d'aptitude du concours externe d'Animateur territorial, pour une durée d'un an soit jusqu'au 19 février 2024, les candidats dont les noms suivent:

Civilité	Candidat
Monsieur	LEBON Lukas
Madame	MATHIAS Coralie

### Liste arrêtée à 2 lauréats

ARTICLE 2 : Sont réinscrits pour une quatrième année sur la liste d'aptitude du concours interne d'Animateur territorial, pour une durée d'un an soit jusqu'au 19 février 2024, les candidats dont les noms suivent:

Civilité	Candidat
Madame	LALUN Carine

### Liste arrêtée à 1 lauréat

ARTICLE 3 : Sont réinscrits pour une quatrième année sur la liste d'aptitude du concours interne spécial d'Animateur territorial, pour une durée d'un an soit jusqu'au 19 février 2024, les candidats dont les noms suivent:

Civilité	Candidat
Madame	DUTREY Paola

### Liste arrêtée à 1 lauréat

ARTICLE 4 : Sont réinscrits pour une quatrième année sur la liste d'aptitude du concours troisième voie d'Animateur territorial, pour une durée d'un an soit jusqu'au 19 février 2024, les candidats dont les noms suivent:

Civilité	Candidat
Madame	MOMAS Nelly

### Liste arrêtée à 1 lauréat

ARTICLE 5 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 20 février 2023.

ARTICLE 6 : Cette liste sera transmise au représentant de l'Etat, affichée au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et publiée sur son site internet.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur général du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Maixent-l'École, le 20 février 2023



Le Président,

Alain LECOINTE

Acte télétransmis en Préfecture le : **21 FEV. 2023**

Accusé réception du : **21 FEV. 2023**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

Publié le : **22 FEV. 2023**

Pour le Président, et par délégation,  
Le Directeur général,



Cyrille DEVENDEVILLE